



Quand le sujet est mal posé, cela suscite inévitablement de mauvaises réponses et aucune prospective.

1) Ce n'est pas la production hydro électrique qui modifie quoi que ce soit au niveau du moulin. Il dispose d'un droit à dériver l'eau, sans la consommer. Qu'il produise de la farine, ou de l'hydrogène, ou de l'électricité, ou de l'huile, ou rien du tout, n'obère pas sa capacité à produire à l'avenir. Il n'a au demeurant aucune obligation à produire quoi que ce soit, telle une maison fermée depuis des décennies dans un village, ou une friche agricole ou une Ferrari dans un garage.

L'acte de production n'est pas une obligation. Mais quand il est exercé, il devient curieusement suspect au grand mépris de la transition énergétique.

2) Que ces productions abimeraient prétendument les rivières depuis 2012 est une allégation dogmatique infondée très récente eu égard à leur antériorité, pour la plupart de sites multiséculaires.

Alors ?

La maison brûle et on regarde ailleurs.

■ Au lieu de leur imaginer une « *autre vie* », alors qu'ils n'ont jamais strictement rien demandé, il conviendrait prioritairement d'assurer leur survie, au lieu de prioriser leurs destructions sans aucun gain, avec des fonds publics.

■ Au lieu de stigmatiser les propriétaires d'étangs et de moulins, des cibles électoralement paisibles, il devient essentiel et de plus en plus fondamental de pointer les facteurs qui techniquement/chimiquement « *abîment les rivières* », bien avant que la FFAM ne s'insurge à bon escient pour la sauvegarde de ces ouvrages hydrauliques remarquables.

<https://www.alternatives-economiques.fr/moulins-a-eau-peuvent-produire-de-lelectricite-abimer-leurs/00107474>

ÉCOLOGIE

Les moulins à eau peuvent-ils produire de l'électricité sans abîmer leurs rivières ?

LE 20 JUILLET 2023

L'équipement des moulins hydrauliques pour produire de l'électricité est une solution attrayante mais dont le développement est difficile, compte tenu des politiques de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Par **Héloïse Leussier**

« Renouvelable », « bas carbone », « en phase avec la protection des milieux aquatiques », « un patrimoine historique et culturel valorisable »... La Fédération française des associations de sauvegarde des moulins (FFAM) a de nombreux arguments pour défendre le potentiel de production des moulins à eau dans la transition énergétique.

Bâti le long des rivières de France, en grande majorité aux XVIII^e et XIX^e siècles, les moulins hydrauliques servaient autrefois, pour la plupart, à moudre du grain. Grâce à un petit barrage, appelé « seuil », ils détournent une partie d'un cours d'eau, qui venait faire tourner une roue. Les moulins ont ensuite été remplacés par d'autres machines, mais les bâtiments et les installations sont restés. Peuvent-ils connaître une seconde vie ?

Depuis une vingtaine d'années, encouragés par la hausse du tarif de rachat de l'électricité et l'évolution des technologies, certains propriétaires de moulins hydrauliques se sont mis à les équiper de turbine et générateur afin de produire de l'électricité. Aujourd'hui, quelques...